



Société Européenne pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CGV

■ Désignation

La SEPEA - Société Européenne pour la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent - offre des activités de formation disponibles tout au long de l'année. Son siège social est fixé au 92 Bis Bd du Montparnasse, 75 014 PARIS. La SEPEA conçoit, élabore et dispense des formations postuniversitaires destinées aux psychologues- psychothérapeutes et/ou médecins déjà diplômés.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale, employeur, association, pôle de formation professionnelle des structures de soins qui passe commande d'une formation auprès de la SEPEA pour un de ses employés.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations : les formations inscrites au catalogue des offres de la SEPEA et qui regroupent des stagiaires issues de différentes institutions, structures de soins et/ou ayant une activité professionnelle libérale.
- Formations sur mesure : des formations sur mesure sont possibles par association de différentes prestations de formation présentes sur le catalogue de la SEPEA
- OPCO/FINANCEURS : les structures pouvant financer tout ou partie des formations des institutions de soins ou des particuliers.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la SEPEA pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ Conditions d'inscription

Pour chaque action de formation et en fonction du statut du stagiaire et du financement mis en place, un devis, une convention de formation professionnelle sont adressés par la SEPEA au stagiaire ou à son employeur. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé doit être retourné à la SEPEA avec le règlement demandé (frais d'inscription ou reste à charge). A l'exception du devis, la réception de ces éléments validera l'inscription du stagiaire à la formation.

■ Confirmation d'inscription

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'un mail dans les jours qui suivent la demande d'inscription. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation envoyée la semaine qui précède la formation.

■ Annulation de l'inscription



Société Européenne pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sepea@orange.fr

En cas d'annulation de la formation par le Client, la SEPEA se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du coût de la formation
- si l'annulation intervient plus de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

La SEPEA se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation ou en cas d'impossibilité des formateurs d'assurer la formation, ou pour raisons de directives nationales sanitaires. Le règlement peut alors d'un commun accord, soit être remboursé au Client, soit être conservé par la SEPEA pour un stage ultérieur identique.

■ Attestation de formation

A l'issue de la formation, la SEPEA remet une attestation de formation au Client. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO/Financier, la SEPEA lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxes. La SEPEA n'est pas assujettie à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer au plus tard à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de la SEPEA. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Le coût d'une formation comprend : l'intervention du(des) formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires ; il ne comprend pas la restauration des stagiaires.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 € net de taxes. La SEPEA aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la SEPEA.

En cas de règlement par l'OPCO/Financier dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO/Financier et sauf procédures imposées par ce financier, la différence sera directement facturée par la SEPEA au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à la SEPEA au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, la SEPEA se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.



Société Européenne pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent

■ Absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par la SEPEA. En cas d'absence ou d'interruption, la facturation de la SEPEA distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client au titre de la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO/Financier.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la SEPEA.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de certaines formations est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission par la SEPEA d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les conventions/contrats de formation dûment renseignés, datés, signés et tamponnés retournés à la SEPEA avec le règlement demandé (frais d'inscription, caution ou reste à charge) ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. En cas d'effectif complet, la SEPEA peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la SEPEA se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Obligations et force majeure

La SEPEA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou en cas de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la SEPEA, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie ou des transports de tout type, l'épidémie ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la SEPEA.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par la SEPEA pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de la



Société Européenne pour la Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent

SEPEA. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Confidentialité et communication

La SEPEA, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la SEPEA au Client.

La SEPEA s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO/Financeurs, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par la SEPEA comme client de ses formations.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant (nom, adresse postale et mail, numéro de téléphone) sont collectées aux fins de suivi de la validation de la formation et destinées aux services de la Sepea. En particulier, la SEPEA conservera les données liées au parcours et l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. La demande doit être faite par mail à l'adresse sepea@orange.fr. Enfin, la SEPEA s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ Réclamation

Toute réclamation doit être faite par mail à l'adresse suivante : sepea@orange.fr
SEPEA, 92 Bis Bd du Montparnasse, 75 014 PARIS

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et la SEPEA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal administratif compétent

Xavier Giraut
Président de la SEPEA